

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

N° 793

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, Mme Gruet, M. Bazin, M. End, Mme Vidal et M. Ray

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
